

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

P.V. N° 105
Dossier N° 5

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L1424-2 et L1424-24 du Code général des collectivités territoriales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la destruction de nids d'hyménoptères non urgente,

VU la présentation pour information de la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 5 avril 2019,

VU la présentation pour information du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 avril 2019,

VU la présentation pour information du Comité technique en date du 8 avril 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser le Directeur départemental à poursuivre les travaux de réflexion sur l'intervention des sapeurs-pompiers pour destruction de nids d'hyménoptères non urgente, autour des axes suivants :
 - communication auprès du grand public autour des enjeux opérationnels des sapeurs-pompiers (priorisation de leurs actions sur les missions urgentes) ;
 - définition d'un montant de participation aux frais identique voire supérieur aux facturations effectuées par les entreprises privées, afin de diminuer le caractère systématique du recours au SDIS ;
 - mise en œuvre d'une réponse opérationnelle spécifique afin de ne pas obérer le potentiel opérationnel courant.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT